

## Différences entre traite et trafic

**La traite des êtres humains** est :

- un travail sexuel pour lequel un acte sexuel rémunéré est obtenu par la force, la fraude ou la coercition ou pour lequel la personne forcée à fournir cet acte a moins de 18 ans ; *ou*
- le recrutement, l'asile, le transport, la remise ou l'acquisition d'une personne pour un travail ou un service extirpé par l'usage de la force, de l'escroquerie ou de la coercition à des fins de servitude involontaire, péonage, asservissement, servitude pour dettes ou esclavage.

**Le trafic des êtres humains** est

l'importation de personnes aux Etats-Unis impliquant un détournement délibéré des lois d'immigration. Cette infraction inclut le passage illégal de clandestins aux Etats-Unis, ainsi que le transport illégal et l'asile de clandestins déjà présents aux Etats-Unis.

Ces termes *ne sont pas* interchangeables

- **Le trafic** est basé sur le transport
- **La traite** est basée sur l'exploitation



Signaler les activités suspectes au :  
**1-866-DHS-2-ICE** (1-866-347-2423)  
[www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign)

## Les indicateurs de la traite

- La victime est-elle en possession de ses papiers d'identité et de ses documents de voyage ; dans le cas contraire, qui détient ces documents ?
- La victime apparaît-elle avoir répété ce qu'elle dit aux forces de l'ordre ou de l'immigration ?
- Le salaire de la victime est-il prélevé pour rembourser une dette liée à un trafic ? (Rembourser une dette de trafic n'est pas une traite en soi).
- La victime a-t-elle été forcée de prodiguer des actes sexuels ?
- La victime est-elle libre de ses mouvements ?
- La victime ou sa famille ont-elles été menacées de représailles si la victime tente de s'échapper ?
- La victime a-t-elle été menacée de déportation ou d'action en justice ?
- La victime a-t-elle été malmenée ou privée de nourriture, d'eau, de soins médicaux ou autres nécessités vitales ?
- La victime peut-elle contacter librement ses amis et sa famille ?
- La victime est-elle un mineur devenu travailleur sexuel ?
- La victime a-t-elle une vie sociale ou accès à des services religieux ?

Signaler les activités suspectes au : **1-866-DHS-2-ICE** (1-866-347-2423)

[www.dhs.gov/bluecampaign](http://www.dhs.gov/bluecampaign)

BC-IC1-FRE 07/14